

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
 Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
 Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
 Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
 Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de verser des fonds de concours pour contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement communal, tout en précisant que cette dotation ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concernés,

Considérant les délibérations du 17 décembre 2018 de la commune de Courpière sollicitant un accompagnement financier pour la conduite des programmes portant respectivement sur l'accessibilité des locaux sociaux situés place Jean PAYRE (rampe d'accès PMR) et sur divers travaux d'aménagement du centre de loisirs (courette, sortie de secours),

La demande s'appuie sur un plan de financement prévisionnel comme suit :

	Travaux d'aménagement locaux sociaux (HT)	Travaux d'aménagement centre de loisirs (HT)	Cumul des travaux (HT)
Coût des travaux	31 930€	18 300€	50 230€
Fonds propre commune	15 965€	9 150€	25 115€
Fonds de concours EPCI	15 965€	9 150€	25 115€

Sur la base du plan de financement prévisionnel ainsi présenté, il est proposé à l'assemblée l'attribution de fonds de concours à hauteur de 50% de la charge nette de la maîtrise d'ouvrage municipale, et dans la limite des montants susmentionnés.

Il est toutefois précisé que lesdits fonds de concours ne pourront être attribués que sur la base des plans de financement définitifs des projets récapitulant les montants effectivement acquittés de manière à limiter les fonds de concours à la quotité légale de 50% de la charge nette.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution des fonds de concours dans les conditions précitées,
- **Conditionne** leur versement à la transmission par le bénéficiaire du bilan financier définitif des projets sur lesquels ils portent.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 48

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

